



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/COPIL-RI/CTE/CT/ST/2017

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION DE
L'ETUDE SUR LA REFORME INSTITUTIONNELLE DE LA CEEAC**

1. Cet appel d'offre est fait pour mettre en œuvre la décision de la 16ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue le 25 mai 2015 à Ndjamena, qui a décidé de lancer une réforme profonde et urgente de la CEEAC, sous l'autorité du Président en exercice avec l'appui des Ministres en charge de l'intégration régionale et d'un Cabinet d'experts.

2. L'objectif de la réforme est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la CEEAC dans le but de réaliser un saut qualitatif majeur dans la gouvernance de la Communauté pour en faire une Communauté Economique Régionale viable et forte, dotée d'un exécutif à l'architecture rénovée et adaptée aux défis de l'heure. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique n°9 de la Vision 2025 de la CEEAC, qui préconise à l'horizon 2015, de transformer le Secrétariat général en Commission pour lui permettre de répondre aux nouveaux défis stratégiques et opérationnels de l'intégration.

3. La CEEAC a été créée le 18 octobre 1983 par les pays membres de l'Union Douanière de États de l'Afrique Centrale (UDEAC) et de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ainsi que Sao Tomé-et-Principe. Elle regroupe 11 Etats membres à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Sao Tomé et Principe, le Tchad, la RD Congo et le Rwanda. La CEEAC est un espace de 6,6 millions km², abritant entre autres richesses naturelles, le deuxième massif forestier tropical mondial après l'Amazonie au Brésil. Sa population est estimée à 153,8 millions d'habitants.

4. Le but de la CEEAC est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines d'activité économique et sociale en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer d'étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

5. Le mandat du Cabinet est d'appuyer la CEEAC à engager son processus de restructuration et de redynamisation qui permettront d'améliorer la mobilisation des ressources financières et humaines ainsi que les performances de l'Organisation en tant que CER pilier de l'UA. De manière spécifique la mission du Cabinet consistera à réaliser et à fournir les prestations ci-après:

- Etablir et réaliser un diagnostic institutionnel, organisationnel et opérationnel exhaustif de la CEEAC et de ses organes à travers les standards internationaux et les recommandations des missions d'évaluation et d'audits des partenaires techniques et financiers (Phase1) ;
- Sur la base du diagnostic institutionnel, définir et proposer des options alternatives de restructuration et de redynamisation devant permettre de parvenir à court terme (horizon

2019), à une CER pilier forte en Afrique centrale. Le Consultant prendra soin, à chaque fois, d'en évaluer de façon détaillée, l'impact sur les plans organisationnel, opérationnel, humain et financier (Phase 2).

- Sur la base de l'option qui sera retenue par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, proposer une nouvelle structure qui assure efficacité et efficience à la CEEAC, incluant : (i) nouveaux textes ; organigramme, structure et organes, (ii) gestion administrative et des ressources humaines , (iii) système de gestion budgétaire, financière et comptable, (iv) planification stratégique et opérationnelle, (v) mobilisation et gestion des ressources en tant que CER pilier de l'UA, (vi) communication et visibilité et, formuler un plan d'actions pour la mise en œuvre, assorti d'un calendrier précis (**Phase 3**).

6. La mission du Cabinet devra atteindre les résultats suivants :

- Un rapport d'audit approfondi de la CEEAC sur les plans institutionnel, organisationnel et opérationnel;
- Un rapport sur l'identification des options de la réforme sur la base des acquis des autres CERs ainsi que des meilleures pratiques et des engagements de la CEEAC, analyse comparative des options et choix d'une option ;
- Un rapport sur la proposition d'une nouvelle structure qui assure efficacité et efficience à la CEEAC ;
- Une proposition de programme de réformes assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre.

7. L'étude sera menée sur une période de 9 mois maximum y compris les périodes de validation. Il appartiendra au cabinet d'indiquer le calendrier prévisionnel d'exécution de ses prestations, avec la durée précise des différentes étapes et son engagement relatif aux dates limites de présentation des rapports intermédiaires, du rapport de synthèse et des documents finaux, de manière à : (i) Respecter les délais prescrits dans la Feuille de route adoptée par le Conseil des Ministres de la CEEAC, (ii) Programmer à l'avance les réunions du comité de pilotage de la réforme.

8. Le cabinet indiquera de manière claire les moyens qu'il se propose d'affecter à l'étude afin de garantir le calendrier. Pour réaliser l'étude, le Cabinet devra constituer une équipe composée des experts clés ayant des capacités suffisantes et une grande expérience en matière de réforme des CER ou des institutions internationales comprenant aussi bien les aspects d'organisation institutionnelle, juridique que organisationnelle, et des référentiels internationaux. Une expérience solide dans la région de l'Afrique centrale (zone CEEAC) sera un atout appréciable.

9. L'équipe du cabinet devra comprendre **au moins** les experts clés suivants:

- Un expert en Gouvernance et spécialement en droit international public ou des organisations internationales, Chef de mission ;
- Un expert en Finances publiques et comptabilité ;
- Un expert en Planification stratégique et opérationnelle ;
- Un expert en Ressources humaines et gestion du changement ;
- Un expert en Conception des Systèmes d'informations (SI);
- Un expert en Communication et marketing;
- Un Expert en partenariats et mobilisation des ressources.

10. Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications des consultants en accord avec les procédures décrites dans le manuel de procédures du Secrétariat général de la CEEAC. **Les consultants intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: 8h00 à 16h00 heures locales ou sur le site de la CEEAC.**

11. Les dossiers complets de soumissionnaires seront constitués obligatoirement des pièces suivantes dans leur ordre:

AAJ

- Un dossier faisant ressortir l'expérience du cabinet d'étude ;
- Les CV à jour faisant ressortir le cursus universitaire et l'expérience exigés des experts en la matière;
- Une lettre de motivation adressée au Président du Comité de pilotage de la Reforme (COPIL-RI) ;
- Une offre technique, rendant compte de la compréhension des TDR, explicitant la méthodologie envisagée pour produire les résultats attendus de l'étude, présentant un projet de plan de travail et un calendrier précis de livraison des produits de la consultation, et détaillant les attentes du consultant en matière de collaboration avec les parties prenantes. L'offre technique ne devra pas excéder 15 pages, rédigées dans une police Times new roman 12 ou similaire;
- Une offre financière indiquant les honoraires des consultants et les autres frais associés.

12. Les soumissions doivent être déposées en cinq (05) exemplaires au Secrétariat Technique (ST) du COPIL-RI, logé au sein du Secrétariat général de la CEEAC ou envoyées à l'adresse électronique ci-après au plus tard le **15 janvier 2018 à 16h00 heures locales** avec la mention "**Avis d'appel d'offres N°001/COPIL-RI/CTE/CT/ST/2017 pour le recrutement d'un Cabinet de consultation pour la réalisation de l'étude sur la réforme institutionnelle de la CEEAC**".

Secrétariat Technique du COPIL –RI
CEEAC – ECCAS

Mairie de Haut de Gué Gué

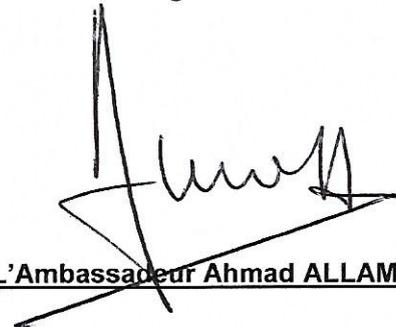
BP : 2112 Libreville (Gabon)

Tél : +241 01.44.47.31/ FAX : +241 01 44 47 34

Email : bmangaral@yahoo.fr avec en copie mballa2000@yahoo.fr et pegnet_99@yahoo.fr

Libreville, le 11 décembre 2017

Le Secrétaire général de la CEEAC



L'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI